# Montpellier : les services de police priés de rendre leurs masques

26/03/2020 à 21h19



**Les masques de protection FFP2 en possession de certains services de police doivent être mis à disposition de l'ARS. Le point dans l'Hérault.**

C'est une requête qui ne se refuse pas. Ce mercredi 25 mars, en pleine de crise du coronavirus, le ministère de l'intérieur a demandé à certains services de police de rendre leurs stocks de masques FFP2. Les équipements de protection doivent être transmis aux services hospitaliers, via les ARS, Agences régionales de santé. […]

Midi Libre